

EXTRAIT des DELIBERATIONS
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 21 février 2020



DOSSIER N° CP_20200221_009

C - Grands Investissements et T.I.C.

APPROBATION du PLAN de PREVENTION du BRUIT dans l'ENVIRONNEMENT
(3ème échéance)

VOTE : Adopté à l'unanimité

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Indre du 20 juin 2018 portant approbation des cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières,

Vu la délibération n° CP_20191021_011,

Considérant la mise à disposition du public du projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les routes départementales de l'Indre du 2 décembre 2019 au 3 février 2020 inclus, laquelle n'a donné lieu à aucune observation,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20200115_007 du 15 janvier 2020,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement relatif aux infrastructures routières départementales ci-annexé, ainsi que la note exposant les résultats de la consultation, sont adoptés.

Article 2. - Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et la note exposant les résultats de la consultation seront mis à disposition du public à la Direction Générale Adjointe des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et publiés sur indre.fr.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

21 FEV. 2020

AFFICHE le

~~21 FEV. 2020~~



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

SERGE DESCOUT